

Vie Plus fait évoluer son offre en proposant Patrimoine Vie Plus Multiprojet, un contrat aux fonctionnalités novatrices !

Brest, le 24 septembre 2025. Grâce à une révision complète du système d'information de Suravenir, Vie Plus, sa filiale commerciale, a développé un nouveau contrat d'assurance-vie en multicompartiment, conçu pour répondre à tous les besoins d'épargne des assurés : Patrimoine Vie Plus Multiprojet⁽¹⁾. Il offre la possibilité d'intégrer jusqu'à 8 compartiments distincts et surtout personnalisables, au sein d'un seul et même contrat. Au fil du temps, il est possible de créer de nouveaux compartiments ou d'en regrouper certains selon la thématique souhaitée, offrant ainsi une vision plus claire des projets d'épargne du client. Grâce à cette approche, les assurés peuvent désormais piloter leur épargne en fonction de leurs projets !

Le contrat qui valorise l'expertise des conseillers en gestion de patrimoine

La personnalisation sans égal proposée au sein de Patrimoine Vie Plus Multiprojet présente une opportunité pour chaque conseiller en gestion de patrimoine de **valoriser toute son expertise** et d'accompagner son client **autour des différents projets** qui jalonnent sa vie : études des enfants, voyages, achat d'une résidence, préparation de sa retraite... **ou encore autour de ses projets d'épargne par classes d'actifs** (actions, obligations, fonds datés, coté ou non coté, dette privée ou private equity...).

Grâce à ce nouveau contrat innovant, Vie Plus offre tout ce que les conseillers en gestion de patrimoine ont aimé dans l'ancien contrat, mais avec **de nouveaux avantages et sans frais supplémentaires !**

LA solution sur mesure pour TOUS les besoins et projets des assurés

Souple, simple et personnalisable, Patrimoine Vie Plus Multiprojet va permettre aux assurés de se constituer un capital à leur rythme, en fonction de leurs **étapes de vie** grâce à des versements libres ou programmés. Cette grande flexibilité permet de **diversifier les investissements**, tout en personnalisant les compartiments au gré des besoins de chacun.

L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital.

Patrimoine Vie Plus Multiprojet, le contrat qui donne du sens à l'épargne

Toujours soucieuse de diversifier son offre de supports d'investissement sur ses contrats d'assurance-vie et capitalisation, tout en donnant du sens à l'épargne des clients, Vie Plus propose au sein de son contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet :

- la **gamme Conviction**, avec ses 6 profils de mandat d'arbitrage, tous tenant compte de caractéristiques ESG ou poursuivant un objectif d'investissement plus durable au sens de la réglementation européenne SFDR (fonds articles 8 ou 9). La nouveauté ? L'assuré a la possibilité de **sélectionner plusieurs fois le même profil** de mandat d'arbitrage, ou encore d'en combiner. **Cette plus grande souplesse permet de donner du sens à l'épargne, ainsi fléchée vers les entreprises et projets contribuant concrètement à l'économie réelle ou au monde de demain.**

- plusieurs **produits de campagne structurés à impact vert** : le détail de ces fonds est à retrouver dans le [communiqué de presse](#) daté du 15 septembre 2025.

François-Régis Bernicot, président du directoire de Suravenir :

“Je suis ravi d’annoncer le lancement du contrat Patrimoine Vie Multiprojet qui a pour vocation de servir notre filière CGP. Ces évolutions viennent simplifier l’accès aux unités de compte ainsi qu’au mandat d’arbitrage, permettant ainsi d’assurer la diversification des contrats, que nous prônons depuis plusieurs années. Elles vont permettre d’améliorer la performance commerciale de nos partenaires et de valoriser leur fonds de commerce.”

Jérôme Lamarque, directeur commercial de Suravenir :

“Plus flexible et souple, grâce notamment au nommage des compartiments, ce contrat offre aux clients la capacité de gérer, en un seul contrat, leur épargne selon de multiples projets qui peuvent évoluer au fil du temps et des besoins. Le multicompartiment est un moyen, pour les conseillers en gestion de patrimoine, de mettre en avant toute leur expertise dans l’accompagnement personnalisé de leurs clients.”



La parole à François-Régis Bernicot, président du Directoire de Suravenir et Jérôme Lamarque, directeur commercial de Suravenir : consultez la vidéo !

(1) Patrimoine Vie Plus Multiprojet est un contrat d’assurance-vie individuel de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Vie Plus, filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP. Le document d’informations clés du contrat contient les informations essentielles de ce contrat. Ce document est disponible auprès de Suravenir ou sur son site suravenir.fr.

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d’assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2024, Suravenir affiche plus de 53,8 milliards d’euros d’encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s’élève à 5,4 milliards d’euros. Suravenir et ses 383 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d’assurance-vie, de retraite et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers et autres grands partenaires.

Plus d’informations : www.suravenir.fr

Contacts presse : Katell Piriou - 06 21 68 17 91 - katell.piriou@suravenir.fr

Marjolène Cunin - 06 10 76 50 52 - marjolene.cunin@suravenir.fr

A propos de Vie Plus

Vie Plus, filière commerciale de Suravenir dédiée aux CGP, est spécialisée en assurance-vie, capitalisation, retraite et prévoyance. En 2024, Vie Plus a enregistré une collecte brute de plus de 2,5 milliards d’euros.

Plus d’informations sur www.vieplus.fr

Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit «SFDR» : www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/ et reglementaire-priips.suravenir.fr/